

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-09

AMENAGEMENT DE VOIRIE DE LA BASE DE LOISIRS DE ST NICOLAS DE LA GRAVE (2^{ème} PHASE) AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES RD 43, RD8/VC et RD 928 DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre du programme d'aménagement de la base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave et d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant l'aménagement de la base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave, l'aménagement du carrefour de la RD 8/VC et le reprofilage des routes départementales 43 et 928.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 19 février, 5 mars, 19 mars et 26 mars 2007, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés suivants, passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (RD 928 et RD 8/VC) et procédure adaptée (Aménagement de la base de loisirs de St NICOLAS DE LA GRAVE - 2^{ème} phase - et RD 43), aux entreprises proposant la meilleure offre, selon les critères d'attribution : prix 90 % et délai d'exécution 10 %.

Aménagement de la base de loisirs de St NICOLAS DE LA GRAVE (2^{ème} phase)

- Montant : 133 410.00 €HT (159 558.36 €TTC)
- Délai d'exécution : 1.5 mois
- Attributaire : COLAS Sud-Ouest (82)

RD 43 – PR 0+000 à 1+422 – MONTBARLA – MIRAMONT DE QUERCY

- Montant : 64 059.00 €HT (76 614.56 €TTC)
- Délai d'exécution : 1.5 mois
- Attributaire : LAFFONT (82)

RD 8/VC – PR 22+300 – Aménagement de carrefour – MONCLAR DE QUERCY

- Montant : 171 914.00 €HT (205 609.14 €TTC)
- Délai d'exécution : 2.5 mois
- Attributaire : MALET (82)

RD 928 – PR 21+969 à 32+732 – BEAUMONT DE LOMAGNE – SERIGNAC LARRAZET

- Montant : 495 998.00 €HT (593 231.61 €TTC) – solution de base
- Délai d'exécution : 1 mois
- Attributaire : Société EUROVIA Midi-Pyrénées mandataire du groupement d'entreprises EUROVIA Midi-Pyrénées/MALET (82)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- l'ensemble des marchés concernant l'aménagement de la base de loisirs de St NICOLAS DE LA GRAVE, l'aménagement du carrefour RD 8/VC et l'aménagement des routes départementales 43 et 928 avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus ;

- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-09

**AMENAGEMENT DE VOIRIE DE LA BASE DE LOISIRS DE ST
NICOLAS DE LA GRAVE (2^{ème} PHASE)
AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
RD 43, RD8/VC et RD 928
DEVOLUTION DES MARCHES**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres, réunie les 19 février, 5 mars, 19 mars et 26 mars 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'ensemble des marchés suivants concernant l'aménagement de la base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave, l'aménagement du carrefour RD 8/VC et l'aménagement des routes départementales 43 et 928 :

**Aménagement de la base de loisirs de St NICOLAS DE LA GRAVE
(2^{ème} phase)**

- Montant : 133 410.00 €HT (159 558.36 €TTC)
- Délai d'exécution : 1.5 mois
- Attributaire : COLAS Sud-Ouest (82)

RD 43 – PR 0+000 à 1+422 – MONTBARLA – MIRAMONT DE QUERCY

- Montant : 64 059.00 €HT (76 614.56 €TTC)
- Délai d'exécution : 1.5 mois
- Attributaire : LAFFONT (82)

RD 8/VC – PR 22+300 – Aménagement de carrefour – MONCLAR DE QUERCY

- Montant : 171 914.00 €HT (205 609.14 €TTC)
- Délai d'exécution : 2.5 mois
- Attributaire : MALET (82)

RD 928 – PR 21+969 à 32+732 – BEAUMONT DE LOMAGNE – SERIGNAC LARRAZET

- Montant : 495 998.00 €HT (593 231.61 €TTC) – solution de base
- Délai d'exécution : 1 mois
- Attributaire : Société EUROVIA Midi-Pyrénées mandataire du groupement d'entreprises EUROVIA Midi-Pyrénées/MALET (82)

– Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,